

Annexes

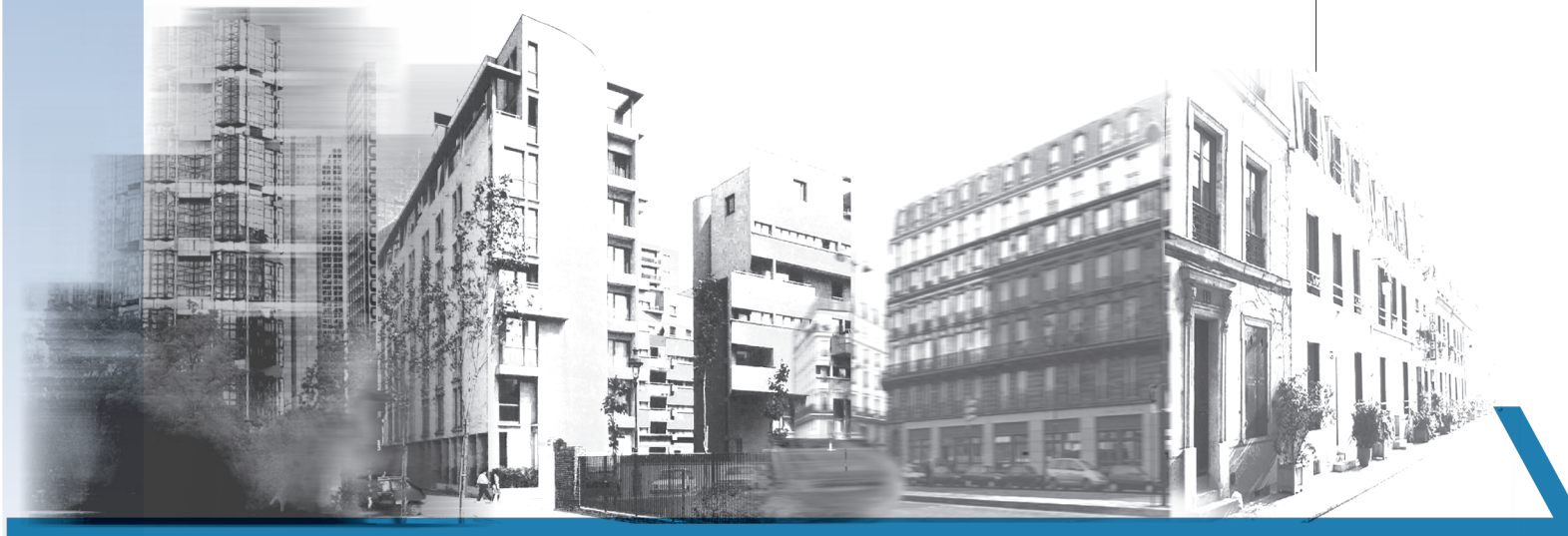
mise à jour du 10 novembre 2017

Servitudes d'utilité publique


II. Utilisation de certaines ressources et équipements

Protection contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques

Cours d'eau



MAIRIE DE PARIS Urbanisme



Servitudes de protection contre les obstacles

- Zone spéciale de dégagement (faisceau)
- Altitude NGF du palier du faisceau
- Pour avoir le palier du faisceau suivant le nivellement orthométrique "Ville de Paris", retrier 0,33 m

Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques

- Zone de garde
- Zone de protection

Cours d'eau

- Servitude de halage
- Servitude de marchepied

Chaque couleur correspond à un centre radioélectrique